

## Lancement de l'Observatoire de la parentalité en entreprise

Le 20/11/2008 à 13:40 | © AFP

**L'Observatoire de la parentalité en entreprise, dont la mission est notamment d'encourager les entreprises à signer la Charte de la parentalité, a été lancée jeudi à Paris en présence des ministres Xavier Bertrand, Nadine Morano et la présidente du Medef, Laurence Parisot.**

Initiée en avril par SOS Prema, une association d'aide aux parents d'enfants prématurés, pour qui le stress au travail est une des causes de prématurité, et le groupe L'Oréal, la Charte de la parentalité vise à encourager les entreprises à mieux prendre en compte la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Quelque 70 entreprises ont signé à ce jour, de la grande entreprise (Carrefour, Areva, Alstom ...) aux PME en passant par des entreprises ou organisations qui logiquement portent un intérêt au sujet (entreprises de crèches, caf ...).

Les entreprises peuvent agir dans plusieurs directions, par des services facilitant le quotidien (places de crèches), par un soutien financier, des adaptations de l'organisation du travail.

Carrefour ainsi a créé depuis dix ans pour ses caissières des "horaires en îlots". Les salariées de chaque "îlot", qui présentent des profils complémentaires (étudiantes, mères de famille, seniors ...) choisissent leurs plages horaires sur six semaines, avec comme impératif une ouverture et une fermeture de caisse par semaine. Le planning est fixé après arbitrage.

Le bénéfice, souligne un responsable de Carrefour, rejait sur l'entreprise, qui fidélise ses salariées.

Certaines entreprises, comme General Electric France, tentent d'obtenir l'interdiction de réunion après 18H30. "C'est difficile, mais on y est presque", témoigne un responsable des ressources humaines, qui explique que certaines sites ont ouvert une "conciergerie" (qui gère les tracas quotidiens des salariés) ou une "repasserie", pour dépanner les parents pressés.

L'Observatoire a créé un site internet ([www.observatoire-parentalite.com](http://www.observatoire-parentalite.com)) qui présente les actions concrètes lancées par les entreprises et permet l'échange de bonnes pratiques.